



République Française

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE

N° 48-2002/APS

Du 19 décembre 2002

AMPLIATIONS :

COM DEL.....	1
HC.....	1
Gouvernement.....	2
Congrès.....	1
APS.....	40
SGPS.....	2
SAPS.....	1
CAFAT.....	1
TRÉSORIER.....	1
Directions.....	9
JONC.....	1

D É L I B É R A T I O N

Modifiant la délibération n° 8-99/APS du 15 juin 1999 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 8-99/APS du 15 juin 1999 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

A ADOPTE EN SA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2002 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1^{er} : La représentation de la Province, au sein de la commission d'appels d'offres des marchés provinciaux est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Titulaires : - Claude CHASSARD Suppléante : - Any SIBAN

- Sosimo MALALUA Suppléante : - Françoise CHAVEROT

Lire :

Titulaires : - Claude CHASSARD Suppléante : - Françoise CHAVEROT
- Sosimo MALALUA Suppléante : - Any SIBAN

Le reste sans changement.

.../...

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

LE PRÉSIDENT DE SÉANCE

Pierre BRETEGNIER